

COMPTE RENDU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 29 MAI 2008

*_*_*_*_*

L'an **deux mil huit**, le **vingt neuf mai** à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de FELLETIN se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Renée NICOUX, Maire, au lieu habituel de ses séances, en Mairie.

Etaient présents : Mmes NICOUX Renée, FINET Karine, SIRIEIX Nelly, PERRUCHET Jeanine, MIGNATON Joëlle, FOURNET Marie Hélène, MM. DELARBRE Jean Louis, DAROUSSIN David, LAUBY Jean Pierre, HARTMAN Michel, NABLANC Christophe, COLLIN Philippe, GLUZEL Eric, M. DOUEZY Benoît, AUBRUN Michel, MARTINAT Serge.

Procuration : THOMASSON Daniel à NICOUX Renée, SAINTEMARTINE Danielle à PERRUCHET Jeanine et PRIOURET Denis à Michel AUBRUN

*_*_*_*_*

- O O - PROCES VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION -

Le procès verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

*_*_*_*_*

- O O- DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE -

Le Conseil a choisi pour secrétaire Monsieur Benoît DOUEZY.

*_*_*_*_*

En ouverture de séance Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour :

- Adhésion au Syndicat Mixte d'Etudes pour la Gestion des Déchets Ménagers de la Creuse.
- Dossier cabinet de Maître LEPAGE.
- Questions diverses : participation au concours départemental de fleurissement,
et demande que soit établi une durée maximum des réunions : 2h

(début de règlement intérieur).

Décision de l'Assemblée :

Accord unanime de l'Assemblée.

*_*_*_*_*

DOSSIERS

- 01 - CIRCULATION ET SIGNALÉTIQUE CENTRE VILLE

Dossier présenté par Monsieur Christophe NABLANC

Présentation :

Projection de plans et de photos. Réflexions conjointes des commissions TRAVAUX et URBANISME.

- 1 - CIRCULATION :

Après étude des demandes des services de la Préfecture et de la Direction Départementale de l'Équipement pour modifier les limitations de vitesse dans la traversée de l'agglomération, il est proposé :

- véhicules légers limités à 50 km,
- poids lourds limités à 30 km dans toute la traversée,
- retrait de tous les panneaux 40 km.

- 2 - SIGNALISATION :

Il est proposé :

- de mettre en place des panneaux indicateurs du Centre Équestre et de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, dans l'attente d'une réflexion globale sur l'ensemble de la signalisation,
- à titre expérimental, de fermer à la circulation la rue Jasseix à l'aide d'une barrière. Seule tolérance : les véhicules de livraison.

Décision de l'Assemblée :

Accord unanime de l'Assemblée sur les 2 points.

*_*_*_*_*

- 02 - SALLE DE RESTAURANT POUR LES ÉCOLIERS A LA SALLE POLYVALENTE

Dossier présenté par Monsieur Jean Louis DELARBRE

Présentation :

Les conditions actuelles de fonctionnement de la restauration des enfants scolarisés en primaire et en maternelle ne satisfont ni la municipalité, ni les familles, ni l'hébergeur (collège de FELLETIN).

Le projet initié par la précédente municipalité n'a pu être mené à son terme pour des raisons techniques. L'étude en cours menée par le Conseil Général dans le cadre de la mise aux normes du restaurant scolaire du Collège ne pourra apporter les améliorations espérées.

La Commission « Enfance-jeunesse-école » a réfléchi à plusieurs possibilités, dont celle de faire déjeuner les écoliers du primaire et de la maternelle dans un autre site : la salle polyvalente.

La Municipalité a pris les contacts nécessaires avec les divers services (DSV, sécurité, ...) pour envisager une utilisation de la salle polyvalente comme restaurant scolaire.

La dépense à envisager serait de l'ordre de 20.000,00 €uros H. T.

Après discussion entre les élus, Madame le Maire rappelle qu'elle demande au Conseil Municipal de se

prononcer sur un accord de principe pour poursuivre sur cette solution provisoire et engager la réflexion en concertation avec le principal du collège, les personnels et les services du Conseil Général.

Décision de l'Assemblée :

Accord de principe de l'Assemblée pour poursuivre la réflexion.

*_*_*_*_*

- 0 3 - MODIFICATION DE L'INSTALLATION TELEPHONIQUE

Dossier présenté par Monsieur David DAROUSSIN

Présentation :

Dans un souci de réduction des coûts de fonctionnement et d'amélioration de la qualité du service, une réorganisation de l'installation téléphonique doit être envisagée.

Avenant au contrat signé avec France Télécom / Orange de juin 2007.

L'installation actuelle de la Mairie utilise 2 accès Numéris qu'il convient de faire évoluer vers une solution mixte, associant un transit des communications par Internet (communications illimitées vers les fixes) et par Numéris pour les appels entrants et en secours. De même, une réorganisation des lignes internes et un investissement complémentaire de matériel est nécessaire (bureau des adjoints). Une économie sur les lignes à supprimer (école ou bâtiments communaux) est proposée en même temps.

Décision de l'Assemblée :

Accord unanime de l'Assemblée.

*_*_*_*_*

ACCUEIL LOISIRS SANS HÉBERGEMENT

- 0 4 - ACHAT MATERIEL INFORMATIQUE ET REPROGRAPHIQUE

Dossier présenté par Monsieur David DAROUSSIN

Présentation :

Dans le cadre de l'implantation de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, des aides avaient été obtenues pour un investissement matériel, mais non encore dépensées.

Cette 3^{ème} tranche a pour objet d'acheter du matériel informatique et de reproduction nécessaire pour la direction : ordinateur portable, écran de travail en poste fixe, accessoires.

L'accès à Internet sera négocié auprès d'Orange dans le cadre d'un tarif groupé, ou appel à la concurrence pour un prix équivalent.

L'ajout d'un photocopieur est envisagé (achat ou rotation dans le parc mairie).

Décision de l'Assemblée :

Accord unanime de l'Assemblée.

*_*_*_*_*

- 0 5 - ACHAT DE MATERIEL POUR LA CUISINE

Dossier présenté par Monsieur Jean Louis DELARBRE

Présentation :

Lors de la visite d'inspection des locaux de l'accueil de Loisirs, rue des ateliers, par la D.S.V. de la Creuse des améliorations à apporter ont été signalées.

Il convient notamment d'équiper les lavabos de commande non manuelle et que soit mis en place une plonge professionnelle profonde adaptée au lavage des bacs gastronomes. Elle sera montée sur meuble.

De plus, afin de disposer d'un plan de travail supplémentaire, une table inox serait installée au-dessus du lave-vaisselle, et pour avoir plus de rangement un placard sera posé.

Enfin, cette cuisine sera pourvue d'un chariot bain marie mobile à deux bacs.

Des fournisseurs spécialisés dans ce type de produits (HMI THIRODE, DECHO CENTRE) ont été consultés.

DECHO CENTRE présente l'offre la mieux disante.

Elle s'élève à 3074,13 Euros H.T. (fourniture et pose comprise).

Cette dépense sera financée dans le cadre de l'opération 218 du budget communal.

Décision de l'Assemblée :

Accord unanime de l'Assemblée.

*_*_*_*_*

PERSONNEL

- 0 6 - MODIFICATION DU TABLEAU DU PERSONNEL (SUPPRESSION/CREATION DE POSTE)

Dossier présenté par Madame le Maire

Présentation :

Dans le cadre d'une réorganisation de service à l'école maternelle il convient de modifier le tableau du personnel comme suit :

- date d'effet fixée au 1^{er} septembre 2008,

- poste supprimé :

* adjoint technique 2^{ème} classe, durée hebdomadaire annualisée 33h00,

- poste créé :

* adjoint technique 2^{ème} classe à temps complet annualisé (35h00),

L'avis du Comité Technique Paritaire doit être recueilli et il devra être procédé aux publications réglementaires auprès de la bourse de l'emploi,

Décision de l'Assemblée :

Accord unanime de l'Assemblée.

*_*_*_*_*

- 0 7 - RECRUTEMENT D UN CHARGE DE MISSION DEVELOPPEMENT LOCAL

Dossier présenté par Madame le Maire

Présentation :

Il est proposé au Conseil de créer à titre contractuel un poste de chargé de mission, responsable du service développement local lié au patrimoine, à compter du 1^{er} juin 2008 et pour une durée de 3 ans.

Le niveau de technicité exigé pour assumer les missions nécessite le recrutement d'un agent contractuel d'un niveau d'études correspondant aux diplômes ou titres permettant l'accès à un emploi relevant de la catégorie A au grade d'attaché.

A la rémunération de cet agent non titulaire pourra s'ajouter le régime indemnitaire du cadre d'emploi et les indemnités accessoires afférentes à la situation de l'agent.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de cet agent non titulaire sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Décision de l'Assemblée :

Accord unanime de l'Assemblée.

*_*_*_*_*

FINANCES

- 0 8 - SUBVENTIONS 2008 AUX ASSOCIATIONS

Dossier présenté par Madame le Maire

Présentation :

Montants étudiés en commission mixte finances/association.

Le principe de reconduction a été majoritairement adopté, ceci avant de revoir les principes de fonctionnement pour l'année prochaine.

4 décisions sont mises en attente avant l'organisation de rencontres avec les responsables de l'USF, le Plaisir de Lire, les Amis de l'École, la Gaulle felletinoise/APPMA.

Proposition de vote global.

Se reporter au tableau joint en annexe.

Les Conseillers Municipaux qui sont dirigeants ou membres responsables d'une association ne prennent pas part au vote du montant alloué à celle-ci.

Décision de l'Assemblée :

Accord unanime de l'Assemblée.

*_*_*_*_*

- 09 - FINANCEMENT DES ECOLES SOUS CONTRAT

Dossier présenté par Madame le Maire

Présentation :

Un enfant dont la famille est domiciliée à FELLETIN fréquente l'école Saint Louis d'AUBUSSON.

Vu la circulaire du 27 août 2007 précise les modalités d'application de l'article 89 de la loi du 13 août 2004 faisant obligation aux communes de résidences des élèves des classes primaires de participer au financement des écoles privées sous contrat avec l'État,

Vu la décision du 17 novembre 2005 du Conseil Municipal de FELLETIN fixant à 300,00 Euros par élève le montant de la participation demandée aux Communes voisines dont les enfants fréquentent l'école primaire de FELLETIN,

Dans un souci de cohérence, il est proposé de retenir le même montant au profit de l'école Saint Louis.

Décision de l'Assemblée :

18 voix pour et 1 abstention.

*_*_*_*_*

REPRESENTATIONS ET COMMISSIONS

- 10 - DESIGNATION DE NOUVEAUX MEMBRES AU C.C.A.S.

Dossier présenté par Madame le Maire

Présentation :

Composé actuellement de 4 représentants du Conseil Municipal, d'une personne nommée par le Maire, 1 représentant de l'UDAF de la Creuse, 1 représentant de l'ALEFPA, 1 représentant de l'UNRPA.

Madame le Maire indique que l'ADAPEI a désigné un représentant et qu'une 2^{ème} personne sera nommée par ses soins. Dans ces conditions, elle demande au Conseil de désigner 2 autres membres pour représenter le Conseil Municipal.,

Décision de l'Assemblée :

Sont désignés :

- Benoît DOUEZY
- Marie Hélène FOURNET

*_*_*_*_*

- 11 - DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES IMPOTS

Dossier présenté par Madame le Maire.

Présentation :

Madame le Maire indique :

- que Madame Jacqueline CUEIGNET - 23 MAGNAT L'ETRANGE - ne souhaite pas faire partie de la commission,

- que le service des impôts ne valide pas les nominations proposées dans la précédente délibération.

Décision de l'Assemblée :

A l'unanimité, les membres de l'Assemblée ne modifient en rien la liste précédente et laissent au service des impôts le choix de désigner qui ils veulent.

*_*_*_*_*

- 12 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU CONSEIL D' ADMINISTRATION DE L' OFFICE DE TOURISME

Dossier présenté par Madame le Maire

Présentation :

Les statuts de l'Office de Tourisme prévoient une représentation de la Commune de FELLETIN.

Proposition : Renée NICOUX, Maire et Jean Louis DELARBRE, 1^{er} adjoint.

Décision de l'Assemblée :

Accord unanime de l'Assemblée.

*_*_*_*_*

- 13 - DESIGNATION DE 2 AUTRES REPRESENTANTS AU S. I. E. DE FELLETIN

Dossier présenté par Madame le Maire

Présentation :

Pour tenir compte des statuts du Syndicat Intercommunal Primaire d'Electricité de FELLETIN il convient de compléter la délibération du 28 mars 2008 par la désignation de 2 délégués (1 titulaire + 1 suppléant) supplémentaires.

Proposition : Renée NICOUX, titulaire
Benoît DOUEZY, suppléant

Décision de l'Assemblée :

Accord unanime de l'Assemblée.

*_*_*_*_*

- 14 - DELEGATION DE POUVOIR AU MAIRE EN TERME DE PREEMPTION (URBANISME)

Dossier présenté par Madame le Maire

Présentation :

En application des dispositions combinées des articles L. 2121-29 et L 2122-22 (15^o) du Code Général des Collectivités Territoriales et pour la durée de la mandature il est demandé au Conseil Municipal :

- de déléguer au Maire le pouvoir d'exercer, ou de renoncer à exercer, au nom de la Commune, le droit de préemption urbain, *à la condition que les biens concernés ne soient pas en prise directe avec un projet communal connu au moment de la signature de la D. I. A.*,
- d'autoriser le Maire à subdéléguer ce droit à l'adjoint en charge des dossiers d'urbanisme.

Décision de l'Assemblée :

Accord unanime de l'Assemblée.

*_*_*_*_*

- 15 - AUTORISATION POUR L ENCAISSEMENT DE REMBOURSEMENTS DIVERS

Dossier présenté par Madame le Maire

Présentation :

En application des dispositions combinées des articles L. 2121-29 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et pour la durée de la mandature il est demandé au Conseil Municipal :

- de déléguer au Maire le pouvoir d'encaisser, au nom de la Commune, les indemnités ou remboursements auxquels elle pourrait prétendre à la suite d'un sinistre ou pour toutes autres affaires,
- d'autoriser le Maire à subdéléguer ce droit à l'adjoint en charge des finances,
- de fixer le montant maximal de l'encaissement à 10.000,00 euros H.T.

Décision de l'Assemblée :

Accord unanime de l'Assemblée.

*_*_*_*_*

TRAVAUX

- 16 - AVIS SUR L INSTALLATION D UNE ZONE DE STOKAGE À PROXIMITÉ DE LA COGENERATION

Dossier présenté par Madame le Maire

Présentation :

Madame le Maire a été saisie d'une demande de Monsieur TISSANDIER, au nom et pour le compte du G. I. E. des Scieurs, pour un stockage sur la plate forme voisine de l'usine cogénération de produits destinés à l'approvisionnement de la dite usine en période hivernale.

Dans l'état actuel du dossier, la Municipalité n'a reçu aucun dossier visé de la DIREN ou de la DRIRE.

Décision de l'Assemblée :

L'Assemblée donne son accord pour que le demandeur présente un dossier aux autorités (DRIRE et DIREN).

*_*_*_*_*

DIVERS

- 17 – DECISION POUR UN FONCTIONNEMENT DE CLOCHES ENTRE 7H ET 22H

Dossier présenté par Madame le Maire

Présentation :

Il est demandé au Conseil de se prononcer pour un aménagement des heures sonnées entre 7h00 et 22h00.

Décision de l'Assemblée :

18 voix pour et 1 contre.

*_*_*_*_*

- 18 – MOTIONS : HOPITAL DE GUERET LA MONTAGNE PEUPLES OPPRIMES

Dossier présenté par Monsieur David DAROUSSIN

Présentation :

1^{ère} motion : Agence de la Montagne

A adresser à la direction du groupe Centre France

Nous, élus du Conseil Municipal de Felletin, lecteurs attentifs et soucieux de la qualité de l'information fournie aux habitants, nous inquiétons de la décision prise par la direction du Groupe Centre France de fermer l'agence du journal La Montagne à Aubusson au mois de septembre prochain. Nous apprécions les qualités de média de proximité du quotidien La Montagne. L'agence d'Aubusson contribue au lien indispensable entre la population et le journal. La nécessité de disposer d'un média de proximité est indispensable pour l'information sur notre territoire, avec la présence de journalistes en permanence dans le sud de la Creuse.

C'est pourquoi, nous ne pouvons accepter la perspective de la fermeture de cette agence. Nous demandons à la direction de Centre France de revenir sur cette décision. L'agence de La Montagne d'Aubusson doit rester ouverte.

2^{ème} motion : Hôpital de Guéret

A l'attention de : Mr le Président de la République, Mme le Ministre de la Santé, Directeur de l'ARH du Limousin

Nous, élus du Conseil Municipal de Felletin, nous associons et soutenons les personnels hospitaliers de Guéret dans leur action de défense de l'hôpital public.

Cet établissement est absolument indispensable pour le maintien d'un niveau optimum de la

qualité des soins sur l'ensemble du département de la Creuse. Les moyens nécessaires au bon fonctionnement de cet établissement doivent être accordés par l'Etat comme sur tout autre territoire.

3^{ème} motion : Peuples opprimés

A l'attention du Ministère des Affaires Etrangères et du Secrétariat d'Etat aux Droits de l'Homme

Face à l'actualité et aux flux d'images qui nous inondent, nous, élus du Conseil Municipal de Felletin, nous sentons concernés, sensibles et solidaires face aux oppressions dont sont victimes des peuples du monde, des femmes et des hommes otages. Qu'ils soient du Tibet, d'Afrique, d'Amérique du Sud, du Proche-Orient ou d'ailleurs, nous ne pouvons pas rester silencieux, sans pour autant se laisser aveugler par des effets médiatiques. Nous appelons au respect des droits de l'homme, au respect de l'identité et de la culture de chacun, au dialogue et à la paix.

Décision de l'Assemblée :

Les 3 motions sont adoptées à l'unanimité.

*_*_*_*_*

INFORMATION

Comme convenu lors de la précédente réunion, est présentée une photographie de la tapisserie léguée à la Commune par Madame AMIOT.

- 1 9 - SORTIE DU PROCHAIN DIS FUSE

Dossier présenté par Monsieur David DAROUSSON

Présentation :

En raison d'impératifs techniques, la commission communale «information-communication-citoyenneté» a décidé de décaler de quelques semaines la parution de « Dis Fuse ». Le n° 38 paraîtra fin juin/début juillet 2008.

*_*_*_*_*

- 2 0 - TRAVAUX DES COMMISSIONS

Dossier présenté par Monsieur David DAROUSSIN

Présentation :

L'élu s'assure que les comptes rendus des commissions qui ont été transmis par mail sont tous arrivés à leurs destinataires.

Cette procédure de transmission est unanimement validée pour l'avenir.

*_*_*_*_*

QUESTIONS AJOUTÉES À L'ORDRE DU JOUR

- 2 1 - ADHESION AU SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR LA GESTION DES DECHETS MENAGERS EN CREUSE -

Dossier présenté par Madame le Maire

Présentation :

Le 4 avril 2008, conformément aux préconisations du Plan Départemental de Gestion des Déchets Ménagers et assimilés et des déchets d'assainissement de la Creuse, le Conseil Général a décidé d'engager une procédure de création d'un syndicat mixte d'études pour la gestion des déchets ménagers en Creuse, associant le Département et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale compétents en matière de traitement des déchets ménagers, sur le périmètre de ce plan.

A ce titre, la Communauté de Commune « Aubusson Felletin » doit se prononcer sur son adhésion à ce Syndicat Mixte et, en conséquence, consulte l'ensemble de ses membres afin de pouvoir délibérer.

Référence : article L. 5214-27 du Code Général des Collectivités Territoriales définissant pour les Communautés de Communes les modalités d'adhésion à un syndicat mixte.

Décision de l'Assemblée :

Accord unanime de l'Assemblée.

*_*_*_*_*

- 2 2 - REQUETE INTRODUCTIVE D'INSTANCE AUPRES DU CONSEIL DE LA CONCURRENCE -

Dossier présenté par Madame le Maire

Présentation :

Dans le cadre de la procédure qui opposait la Commune de FELLETIN et le Ministère de l'Industrie, un recours a été déposé devant le Conseil de la Concurrence.

Les derniers contacts téléphoniques avec Maître Corinne LEPAGE, représentant le cabinet HUGLO – LEPAGE et Associés – conseil de la commune, conduisent à envisager un retrait du recours déposé. Dans ce cadre, une dépense de 300,00 Euros H. T. sera à imputer à l'article 6226 du budget communal.

Sur recommandations de Maître LEPAGE, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer pour le retrait du recours de la Commune devant le Conseil de la Concurrence et de n'autoriser la poursuite du contentieux que devant la juridiction administrative.

Décision de l'Assemblée :

Accord unanime de l'Assemblée.

*_*_*_*_*

- 23 - FLEURISSEMENT -

Dossier présenté par Madame Karine FINET

Présentation :

Organisée par l'Union Départementale des Offices de Tourisme de la Creuse par délégation du Conseil Général, le Concours départemental de Fleurissement de la Creuse existe depuis plus d'une 50aine d'années. Cette opération nationale relayée au niveau départemental prend chaque année une plus grande ampleur. Les collectivités investissent de plus en plus dans l'amélioration du cadre de vie et le fleurissement. La politique de fleurissement des villes ou centre bourg ne s'arrête donc plus aux fleurs mais s'intéresse au cadre de vie.

La mobilisation des particuliers au fleurissement de la ville ou du centre-bourg est indispensable pour les rendre accueillant, elle doit être encouragée.

Cette année, toutes les communes primées recevront un diplôme. Les deux premiers de chaque catégorie recevront comme chaque année un chèque.

Les particuliers primés recevront un arbuste prêt à planter et un diplôme. Les deux premiers de chaque catégorie un chèque.

L'Adjointe propose que, comme les années précédentes, FELLETTIN soit inscrite aux concours départemental et régional. En parallèle, il sera organisé, sur le territoire de la Commune, un concours local de fleurissement.

Décision de l'Assemblée :

Accord unanime de l'Assemblée.

*_*_*_*_*

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

*_*_*_*_*

**Compte rendu transmis aux membres du Conseil Municipal par courrier électronique
le vendredi 6 juin 2008.**